EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 31 mai 2021
N°37 – 2021

L'an deux mille vingt et un et le mardi trente et un mai **à** dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle des associations de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAULT, Bernard GIORGI, Elodie DOMINGUEZ, Francis MARGUERITTE, Isabelle GRENUT, Max RICHARD, Lucien SILVY, Patricia ASOU, Cécile ABBAS, Jérôme CHEVALIER, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Jean-Yves DOMALAIN, Lucie MORATILLE, Sébastien TERRANOVA, Jean CASSINI.

Absents : Fanny LABESSOULHE, Fabien GERVAIS-BRIAND

Secrétaire de séance : Marion ANDLAUER

Objet : **MISE EN VENTE d'UN BIEN IMMOBILIER COMMUNAL**

Madame le Maire propose de mettre à la vente un bien communal immobilier situé quartier st-Denis à Reillanne pour permettre de financer les projets communaux en cours.

En effet, le bâtiment n'a pas été entretenu et de nombreux travaux sont à prévoir.

Ce bien est situé quartier st-Denis sur la parcelle F 274 et est actuellement occupé par une locataire.
Deux estimations ont été faites :

Century 21	95 000.00 €
SAFTI Immobilier :	105 000.00 €

Madame le Maire indique que cette proposition de vente sera faite en premier lieu au locataire occupant et que tous les diagnostics obligatoires seront effectués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
A l'unanimité

DECIDE : de mettre à la vente le bâtiment communal situé quartier st-Denis parcelle F 274 au prix de 105 000.00 € ;

DIT : que la proposition de vente sera faite en premier au locataire occupant.

AUTORISE : Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 1ER JUIN 2021

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne